



Comité des Sages Slow Cosmétique

AVIS de JANVIER 2020

Le Comité des Sages Slow Cosmétique s'est réuni en janvier 2020 à Paris. Il est constitué de membres d'honneur de l'Association experts en matière de cosmétique, de préservation de l'environnement ou de communication engagée pour l'environnement ou la nouvelle économie. Les débats ont porté sur plusieurs éléments liés au fonctionnement de [la Mention Slow Cosmétique](#), et à la communication qui en découle.

Cet avis est la synthèse des échanges et orientations décidés par le Comité des Sages, en accord avec le Conseil d'Administration de l'Association Slow Cosmétique.

Éligibilité à la Mention Slow Cosmétique

Parmi les critères d'évaluation à la Mention Slow Cosmétique, il a été décidé d'imposer aux marques éligibles un "contrôle familial" de l'entreprise, plutôt qu'un "actionnariat familial majoritaire". Ce contrôle familial n'impliquera plus forcément un actionnariat familial majoritaire. La présence de fonds d'investissement dans l'actionnariat de l'entreprise est autorisée pour autant qu'il s'agisse de fonds éthiques ou à haute valeur environnementale ajoutée, et que le contrôle et pôle décisionnel restent aux mains de la famille ou des entrepreneurs (individus) à l'origine de la marque.

Pourquoi ?

Pour garantir une cosmétique "humaine" tout en ne limitant pas le développement des marques Slow Cosmétique.

Explication : Jusque 2020, l'actionnariat devait être majoritairement familial ou individuel pour toute marque labellisée Slow Cosmétique, afin de garantir un modèle économique vertueux en phase avec les 4 piliers de la Slow Cosmétique. Il a cependant été constaté que certaines marques labellisées Slow Cosmétique, par nature TPE ou PME de petites tailles à l'origine, font parfois appel au cours de leur croissance à des fonds ou à des tiers pour assurer leur développement. Il a par ailleurs été constaté que certaines marques portées par des actionnariats mixtes mais engagés et éthiques ne pouvaient parfois pas candidater à la Mention Slow Cosmétique, bien que leurs produits, leur marketing et leur gestion soient en phase avec les 4 piliers du Mouvement. Afin de ne plus pénaliser ces deux types de marques, l'évolution du critère "actionnariat familial" s'est imposée.

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](http://Slow-cosmetique.org)



Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique - Janvier 2020

Étoiles à la Mention Slow Cosmétique

Les étoiles à la Mention Slow Cosmétique sont associées au label depuis 2013 et la question se pose aujourd'hui de les supprimer. L'Association Slow Cosmétique se donne un an pour étudier la pertinence des étoiles, et de leur remplacement éventuel par un autre outil distinctif plus clair.

Pourquoi ?

Pour faciliter la lecture du label Slow Cosmétique par le consommateur, sans faire de différence entre les marques labellisées, tout en gardant des distinctions pour les marques les plus engagées dans la philosophie Slow Cosmétique.

Explication : Depuis 2013, la Mention Slow Cosmétique est remise à des marques après examen approfondi de leurs produits, modes de production, gamme et assortiment, marketing et allégations, et de leur mode de gestion. À chaque édition de la Mention Slow Cosmétique, des étoiles sont remises à la marque, labellisée à hauteur de 1, 2 ou 3 étoiles à la Mention. Les étoiles incarnent l'adéquation de la marque avec les critères de la Charte Slow Cosmétique. Ainsi, une marque labellisée Slow Cosmétique "2 étoiles" est plus proche de la Charte du Mouvement qu'une marque labellisée "1 étoile". Cependant, il se peut que les marques évoluent dans leur activité, que leur production s'améliore au niveau écologique, ou que leur engagement environnemental ou marketing change. Par ailleurs, les consommateurs sont le plus souvent peu attentifs aux étoiles, ou au contraire confus quant à leur signification. Dès lors, afin de simplifier la lecture du label et de ne pas créer de concurrence entre les marques labellisées, tout en conservant la rigueur de l'évaluation, la suppression des "étoiles" est envisagée, tout comme leur remplacement éventuel par un autre outil distinguant à la fois les engagements exceptionnels de certains lauréats, tout en communiquant sur les 4 piliers du mouvement.

NOTE : Dans un esprit d'indépendance et d'impartialité, seuls le Comité des Sages et le Conseil d'Administration de l'ASBL Slow Cosmétique sont habilités à prendre des décisions ou orientations en rapport avec la labellisation Slow Cosmétique. Pour tout contact/suggestion, écrire à association@slow-cosmetique.org.

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](http://slow-cosmetique.org)